

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1281

30 mai 2013

SOMMAIRE

Agnès Constructions S.à.r.l.	61482	InvestMax	61475
AI European Holdings S.à r.l.	61442	Jans & Henrot Associés S.à r.l.	61454
Arminius Funds Management S.à r.l.	61488	Jewel HoldCo S.à r.l.	61484
attrax S.A.	61483	KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l.	61479
Balfid S.à r.l.	61442	Lacs et Forêts S.A.	61472
Bel Top Sàrl	61471	Lola PP SCI	61454
BLH Manco 2 S.à r.l.	61484	London Hanover Street S.à r.l.	61454
Corner Participations	61474	Lumesse Holdings S.à r.l.	61454
CRECHE PRENZESCHLASS op der Mess s.à r.l.	61484	Magnolia Investments & Partners S.C.A.	61459
ECMF GP S.à r.l.	61455	Mascot S.à r.l.	61473
Euro Dinero S.à r.l.	61458	Matrix Plymouth S.A.	61473
Euro Gaudi S.à r.l.	61482	New Luxis S.A.	61470
Euro Sphinx S.à r.l.	61481	NHS - SIF	61469
Euro Taurus S.à r.l.	61469	NoMachine S.à r.l.	61470
Financière Dube S.A.	61488	Nubia Investment S.A.	61442
First State Investments GIP Management S.à r.l.	61469	OG Enterprises S.à r.l.	61473
Goodsir International S.à r.l.	61475	Primus Holding S.à r.l.	61468
Greenwich Data (project 9) S.à r.l.	61467	R-D Electricité S.à r.l.	61488
HarbourVest VII-Venture S.à r.l.	61482	Resolution Quadrangle S.à r.l.	61468
Healthways International, S. à r.l.	61475	Sabre AS (Luxembourg) S.à r.l.	61459
Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.	61479	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	61458
Holding Luxembourgeoise Dimotrans Sàrl	61468	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.	61458
Holding Luxembourgeoise Dimotrans Sàrl	61484	Sophielux 1	61457
HTT LUX Holding 1	61468	Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l. ...	61454
Hung 1 Sàrl	61471	Tar Heel Trading International S.à r.l. ...	61487
Hung Top Sàrl	61471	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl	61470
IF TOP Sàrl	61472	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A.	61476
IF Two 1 S.à r.l.	61472	Umicore International	61487
Interogo Finance S.A.	61479	WD Luxis S.C.A.	61470
Investissements du Centaure	61483		

AI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.122.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013047132/13.

(130057635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Balfid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.970.

En date du 13 mars 2013, l'associé unique Coordination Centre Balta Group NV, avec siège social au 2, Wakkens-teenweg, 8710 Sint-Baafs-Vijve, Belgique, a cédé la totalité de ses 20.250 parts sociales à Balta NV, avec siège social au 2, Wakkensteenweg, 8710 Sint-Baafs-Vijve, Belgique, qui les acquiert.

En conséquence, le nouvel associé unique de la Société est Balta NV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047152/14.

(130058028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Nubia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 176.390.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Us Maître Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of NUBIA INVESTMENT S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the

board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be re-elected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution

are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016:

Class A director:

- Mr. Patrick MOINET, born in Bastogne (Belgium) on June 6, 1975 residing at 12, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Class B directors:

- Mr. Luc GERONDAL, born in Kinshasa (Democratic Republic of Congo) on April 23, 1976, with professional address at 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg; and

- Mr. Olivier LIEGEOIS, born in Bastogne (Belgium) on October 27, 1976, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor

(commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination NUBIA INVESTMENT S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées

ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Art. 18. Disposition générale. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

Administrateur de classe A:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant au 12, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

61454

Enregistré à Grevenmacher, le 04 avril 2013. Relation GRE/2013/1338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013045696/645.

(130055453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**Jans & Henrot Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Speltz Luxembourg & Associés S.à r.l.).**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 146.592.

Les comptes annuels au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048710/9.

(130059651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Lola PP SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3825 Schifflange, 17, Schefflengerbiertg.
R.C.S. Luxembourg E 4.213.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Pontpierre en date du 25 mars 2013.

Présents:

Monsieur Fahrudin PJANIC

Monsieur Miralem PJANIC

Ordre du jour

1. Décision concernant le transfert de siège.

Décisions

A l'unanimité, les associés

DECIDENT

De transférer le siège social de la société avec effet immédiat.

Le nouveau siège social est fixé au 17 Schefflengerbiertg à L-3825 Schifflange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mr Fahrudin PJANIC / Monsieur Miralem PJANIC

Les associés

Référence de publication: 2013048738/21.

(130059671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

London Hanover Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013048739/10.

(130059513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.959.085,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.063.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013048740/11.

(130059764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

ECMF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.714.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of March.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Laurent Segalen, with professional address at 27 Throgmorton Street, London EC2N 2AN, United Kingdom, being the sole partner (the "Sole Partner") of ECMF GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg dated June 27, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1481 on July 6, 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.714 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on 30 January 2012, published in the Mémorial, number C - 397 on 15 February 2012,

hereby represented by Ms. Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on March 15, 2013, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

A. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company so that decisions can be validly taken on all items of the agenda.

B. the items on which resolutions are to be passed are as follows:

I. Amendment to the first sentence of Article 2 of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies - and in particular in ECMF SCA, a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability"; and

II. Miscellaneous.

C. the decisions taken by the Sole Partner are as follows:

Sole resolution

The Sole Partner decides to amend the first sentence of Article 2 of the Articles of Incorporation, to read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies - and in particular in ECMF SCA, a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability".

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize et le vingt-cinquième jour de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr. Laurent Segalen, résidant professionnellement au 27 Throgmorton Street, Londres EC2N 2AN, Grande-Bretagne, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») d'ECMF GP S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg, du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1481 le 6 juillet 2011, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 161.714 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 janvier 2012, publié au Mémorial, N° C-397 le 15 février 2012,

ici représenté par Maître Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 15 2013, laquelle procuration, après avoir été paraphée par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

A. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour;

B. les points sur lesquels les décisions sont à prendre sont les suivants:

I. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts»), comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans ECMF S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée.».

II. Divers.

C. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 2 des Statuts, comme suit:

«L'objet de la Société est de détenir une participation de quelque forme qu'elle soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et en particulier dans ECMF S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois et d'agir comme son associé commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée.».

Frais

Le montant total des frais, charges, dépenses, rémunération, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société ou qui seront facturées à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. DUBOURDIEU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2013. Relation: DIE/2013/3884. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 avril 2013.

Référence de publication: 2013044923/99.

(130055116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Sophielux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.843.

En l'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée Générale) des actionnaires de SOPHIELUX 1, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.843, constituée le 18 décembre 2012 d'après un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°255 en date du 4 février 2013 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte dressé par le notaire soussigné en date du 6 février 2013, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte à 14h00 sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Deparis, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg; elle assurera également les fonctions de scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée Générale ayant ainsi été constitué, le président déclare avec l'accord de l'Assemblée Générale:

I. que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal (ensemble avec les procurations) et dûment signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, et les membres du bureau de l'Assemblée Générale;

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social est représentée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à cette Assemblée Générale et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut par conséquent délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société.

Résolution unique

Les actionnaires décident unanimement de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Signatures autorisées.**

14.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

14.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au(x) mandataire(s) des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: S. LECOMTE, M-P. DEPARIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 avril 2013. Relation: LAC/2013/14983. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013045281/56.

(130055143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Euro Dinero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.830.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 21 mars 2013 que:

1. Madame Deanna Ong Aun Nee a démissionné avec effet au 21 mars 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Madame Lim Yoke Peng, née le 1^{er} septembre 1970 à Malaysia, demeurant professionnellement à 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, est nommée avec effet au 21 mars 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013047243/16.

(130057994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.605.065,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.396.

I. Par résolutions signées en date du 27 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de John Byron Mills, avec adresse au 5072, Bridge Creek Drive, 75093 Plano, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant classe A, avec effet immédiat;

2. nomination de Federico Luigi Pensotti, avec adresse au 615, Lake Park Drive, 75019 Coppell, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. Par résolutions signées en date du 19 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet immédiat;

2. acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet immédiat;

3. nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. nomination d'Efisio Follesa, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048908/24.

(130059183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.600.585,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

I. Par résolutions signées en date du 27 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de John Byron Mills, avec adresse au 5072, Bridge Creek Drive, 75093 Plano, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant classe A, avec effet immédiat;

2. nomination de Federico Luigi Pensotti, avec adresse au 615, Lake Park Drive, 75019 Coppell, Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. Par résolutions signées en date du 19 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet immédiat;
2. acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet immédiat;
3. nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. nomination d'Efisio Follesa, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048907/24.

(130059196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Sabre AS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.121,25.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.188.

I. Par résolutions signées en date du 27 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de John Mills, avec adresse au 3150, Sabre Drive, 76092 Southlake, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
2. nomination de Federico Luigi Pensotti, avec adresse au 615, Lake Park Drive, Coppell, 75019 Texas, Etats-Unis, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. Par résolutions signées en date du 19 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
2. acceptation de la démission de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
3. nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. nomination d'Efisio Follesa, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048905/24.

(130059048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Magnolia Investments & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.901.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first November.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaefer, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Magnolia Investments & Partners S.C.A., a société en commandite par actions existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94.901, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg of July 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 30, 2003, number 891 (hereafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of April 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 June 2012 number 153.

The meeting was presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appointed as secretary, Mrs Marilyn KRECKE, employee, residing professionally at the same address.

The meeting elected Mr Gianpiero SADDI, prenamed, as scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and classes of shares held by them are recorded on an attendance list signed by the present shareholders, the proxyholders, the members of the meeting's bureau and the undersigned notary. The said list, as well as the powers of attorney initialed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities;

II. It appears from the said attendance list that the entire share capital is present or represented at the present meeting;

III. All shareholders present or represented declared having had full knowledge of the agenda prior to this meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 8,475) in order to bring the current amount of forty-seven thousand seven hundred ninety euro (EUR 47,790) up to fifty-six thousand two hundred sixty-five euro (EUR 56,265) through the issuance of six thousand seven hundred eighty (6,780) class E shares, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;

3. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 25,265) in order to decrease it from its current amount of fifty-six thousand two hundred sixty-five euro (EUR 56,265) to the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by the cancellation of (i) twenty thousand two hundred eleven (20,211) class A shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each by the waiver by the Company of the obligation of the shareholders to pay up their shares and reimbursement of the global amount of six thousand three hundred fifteen euro and nine thousand three hundred seventy-five cents (EUR 6,315.9375), and (ii) (1) class Z share with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and subsequent reimbursement of the global amount of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) to the shareholders of the Company;

4. Subsequent amendment of articles 6. and 8. of the articles of association of the Company;

5. Delegation, to the general partner of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholders of the Company further to the decrease of share capital described in resolution 3. above; and

6. Miscellaneous.

Then the Extraordinary General Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting waives their right to the prior notice of the current meeting; the Extraordinary General Meeting acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Extraordinary General Meeting within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 8,475),

in order to bring the current amount of forty-seven thousand seven hundred ninety euro (EUR 47,790) up to fifty-six thousand two hundred sixty-five euro (EUR 56,265),

through the issuance of six thousand seven hundred eighty (6,780) ordinary class E shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the "Class E Shares").

All the Class E Shares have been subscribed at a total price of eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 8,475) as follows:

- Mr. Leon William Price, born on 11 March 1951 in South Africa, residing at Suite 1213 Tower 1 & 2, Hong Kong Parkview, 88 Tai Tam Reservoir Road, Hong Kong, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to one thousand six hundred fourteen (1,614) Class E Shares by for an aggregate amount of two thousand seventeen euro and fifty cents (EUR 2,017.50) which is allocated to the Company's share capital;

- Mr. Eric Samson, born on 10 October 1938 in Johannesburg (South Africa), residing at Haogen No.7, Suite 501, 46551 Herzliya, Pituach, Israel, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to one thousand three hundred two (1,302) Class E Shares by an aggregate amount of one thousand six hundred twenty-seven euro and fifty cents (EUR 1,627.50) which is allocated to the Company's share capital;

- Mr. Adriaan Jan Veltema, born on 26 September 1957 in The Hague (The Netherlands), residing at Zuidplein 164 - WTC/ Tower H/ Level 20 - 1077 XV Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to five hundred (500) Class E Shares for an aggregate amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625) which is allocated to the Company's share capital;

- Mr. Russell Hoffman and Mrs. Vanessa Grainger, as trustee of Citadel 1, having its registered office at C/o J. Gumble, Sheppard Mullin, Attorneys, 12275 El Camino, Real suite 200, San Diego 92130, United States of America, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to eight hundred seven (807) Class E Shares for an aggregate amount of one thousand eight euro and seventy-five cents (EUR 1,008.75) which is allocated to the Company's share capital;

- Mr. Russell Hoffman and Mrs. Vanessa Grainger, as trustee of Citadel 2, having its registered office at C/o J. Gumble, Sheppard Mullin, Attorneys, 12275 El Camino, Real suite 200, San Diego 92130, United States of America, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to eight hundred seven (807) Class E Shares for an aggregate amount of one thousand eight euro and seventy-five cents (EUR 1,008.75) which is allocated to the Company's share capital;

- Independent Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to five hundred (500) Class E Shares for an aggregate amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625) which is allocated to the Company's share capital; and

- SwissIndependent Trustees S.A., as trustees of the Atrium Trust, having its registered office at 9-11 rue du Prince, 1204 Geneva, Switzerland, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy attached to the present deed,

subscribed to one thousand two hundred fifty (1,250) Class E Shares for an aggregate amount of one thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,562.50) which is allocated to the Company's share capital.

The shareholders of the Company, other than those subscribing to the six thousand seven hundred eighty (6,780) class E shares, have waived their preferential right to subscribe the Class E Shares.

The shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscribers so that the sum of eight thousand four hundred seventy-five euro (EUR 8,475) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 25,265),

in order to decrease it from its current amount of fifty-six thousand two hundred sixty-five euro (EUR 56,265) to the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000),

by the cancellation of (i) twenty thousand two hundred eleven (20,211) class A shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and (ii) one (1) class Z share with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) (the "Capital Decrease").

It is reminded that only one quarter (1/4) of the par value of each class A share (i.e. EUR 0.3125) to be cancelled has been paid up by the shareholders of the Company and that the amount of eighteen thousand nine hundred forty-seven euro and one two five cents (EUR 18,947.125) corresponding to three quarters (3/4) of the aggregate par value of all the class A shares to be cancelled is outstanding and remains due by the shareholders.

It is thus resolved that the Capital Decrease will be carried out by means of (i) a waiver by the Company of the obligation of the shareholders to fully pay up the par value of the twenty thousand two hundred eleven (20,211) class A shares held by them and to be cancelled, (ii) repayment of the global amount of six thousand three hundred fifteen euro and nine three seven five cents (EUR 6,315.9375) to the shareholders of the Company representing the portion of the par value of the twenty thousand two hundred eleven class A shares that has been paid up by the shareholders (the "First Repayment") and (iii) repayment to the holder of the one (1) class Z share of the global amount of one euro twenty five cents (EUR 1.25) (the "Second Repayment" together with the First Repayment, the "Repayment").

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is unanimously resolved to amend articles 6. and 8. of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by four thousand five hundred eighty-eight (4,588) ordinary Class A shares (hereinafter, the "Class A Shares") with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, eight thousand two hundred forty-seven (8,247) ordinary Class C shares (hereinafter, the "Class C Shares") with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, five thousand one hundred eighty-four (5,184) ordinary Class D shares (hereinafter, the "Class D Shares") with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, six thousand seven hundred eighty (6,780) ordinary Class E shares (hereinafter,

the "Class E Shares") with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and by one (1) management share (hereinafter, the "Management Share") with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Class E Shares are entitled to all distributions received by the Company on the class E shares of Macsteel Global held by it. All such allocations shall be allocated to a special Class E Share reserve until their distribution to the holders of Class E Shares.

Class A Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and the Management Share are entitled to all profits, other than those set out above, received by the Company in proportion to the number of shares held by the Shareholders in the Company."

Art. 8.

(a) In the event that a Limited Partner (hereinafter, the "Selling Shareholder") desires to sell all or part of his shares (hereinafter, the "Offered Shares") to a good faith independent purchaser (hereinafter, a "Purchaser"), the Selling Shareholder shall give written notice (hereinafter, the "Shareholder's notice") of the intention to sell the Offered Shares to the General Partner, at least thirty (30) days prior to the date of the proposed transfer setting forth (i) the number of Offered Shares, (ii) the consideration to be received by the Selling Shareholder, (iii) the identity of the Purchaser, (iv) any other material items and conditions on the proposed transfer and (v) the date of the proposed transfer. For the avoidance of doubt, the transfer of shares by a Limited Partner (i) to a member of his family or to his family trust and (ii) among existing Shareholders shall be permitted and not be subject to any transfer restrictions.

(b) If the Selling Shareholder obtains the written consent of the General Partner within fifteen (15) days after giving the Shareholder's notice, the Selling Shareholder may freely transfer the Offered Shares to the Purchaser on the terms and conditions set forth in such notice for a period of ninety (90) days after obtaining such consent.

(c) If the Selling Shareholder does not obtain consent to the proposed transfer as provided above, the General Partner may, by written notice given to the Selling Shareholder, within thirty (30) days after the date of the Shareholder's notice, elect to acquire all the Offered Shares on the same terms and conditions set forth in the Shareholder's notice.

(d) In case of disagreement between the Selling Shareholder and the General Partner on the value indicated in the Shareholder's notice, they shall designate an expert (hereinafter, the "Expert") within a ten (10) day period from the date of request of the expertise dated at the latest thirty (30) days after the notification of the Shareholder's notice. If the Selling Shareholder(s) and the General Partner do not agree on the identity of the Expert within a ten (10) day period, the Expert will be appointed by the Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg at the request of the most diligent concerned party, all other concerned parties having the right to be heard.

The Expert will be instructed to determine independently the value of the Offered Shares, (hereinafter, the "Value") according to the following formula: $A = B \times C \times D$,

(i) where, in case the Offered Shares are Class A Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class A Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class B shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class B share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year;

(ii) where, in case the Offered Shares are Class C Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class C Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class C shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class C share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis

of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year;

(iii) where, in case the Offered Shares are Class D Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class D Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class D shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class D share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year.

(iv) where, in case the Offered Shares are Class E Shares,

A = the Value to be received by the Selling Shareholder;

B = number of Class E Shares held by the Selling Shareholder in the issued and outstanding share capital of the Company divided by the total number of shares representing the issued and outstanding share capital of the Company;

C = number of class E shares held directly by the Company in the ordinary and issued share capital of Macsteel Global; and,

D = net asset value of 1 (one) class E share in the issued and outstanding share capital of Macsteel Global, corresponding to the net asset value calculated by the auditors of Macsteel Global in accordance with the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global. In the case where prior to July 1 of any given year the Selling Shareholder has ceased to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited financial statements of Macsteel Global per the end of the previous financial year. In the case where after July 1 of any given year the Selling Shareholder ceases to be an executive of the group to which the Company belongs, the net asset value will be calculated on the basis of the consolidated audited annual financial statements of Macsteel Global per the end of the respective financial year.

The Expert shall communicate this Value to the Selling Shareholder(s) and to the General Partner as soon as reasonably practicable, but in all cases within thirty (30) days of his appointment. The valuation report will set out in reasonable detail the valuation methodology, calculations and assumptions. The Value will be final and binding upon the parties concerned and without recourse.

The fees and expenses of the Expert shall be borne equally by the Selling Shareholder(s) on the one hand and by the General Partner on the other hand.

(e) If the Selling Shareholder does not obtain consent to the proposed transfer as provided above and if the General Partner has not used his pre-emptive right, the Selling Shareholder shall have the right to transfer the Offered Shares to such Purchaser."

Fifth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to delegate to the general partner of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the shareholders and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

All matters of the agenda having been addressed, the chairman declared the meeting closed.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 2000.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary, such persons signed together with the notary this deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille douze, le vingt-et-un novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de Magnolia Investments & Partners S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.901, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 août 2003, numéro 891 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 25 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 juin 2012, numéro 153.

L'assemblée a été présidée par Mr Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

qui a nommé en tant que secrétaire, Melle Marilyn KRECKE, employée, résidant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit Mr Gianpiero SADDI, prénommé, en tant que scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions et les catégories de celles-ci qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste, après avoir été paraphée avec les procurations, ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations des actionnaires représentés, pour être présentés en même temps aux autorités d'enregistrement.

II. - D'après la liste de présence, l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée.

III. - Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été au courant et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, et renoncent par conséquent à leur droit de convocation écrite et que l'assemblée peut valablement décider sur les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. - La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit mille quatre cent soixante-quinze euros (8.475 EUR) afin de porter le montant actuel de quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix euros (47.790 EUR) à cinquante-six mille deux cent soixante-cinq euros (56.265 EUR) par l'émission de six mille sept cent quatre-vingt (6.780) actions de Classe E, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune;

3. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (25.265 EUR) afin de le diminuer de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent soixante-cinq euros (56.265 EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) par l'annulation de (i) vingt mille deux cent onze (20.211) actions de classe A d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, par la renonciation de la Société à l'obligation pour les actionnaires de libérer leurs actions et le remboursement du montant global de six mille trois cent quinze euros et neuf mille trois cent soixante-quinze cents (6.315,9375 EUR), et de (ii) une (1) action de classe Z d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) et le remboursement subséquent du montant global de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) aux actionnaires de la Société;

4. Modifications subséquentes des articles 6. et 8. des statuts de la Société;

5. Délégation à l'actionnaire commandité de la Société du pouvoir de déterminer les modalités du remboursement du montant dû aux actionnaires de la Société suite à la réduction du capital social décrite à la résolution 3. ci-dessus; et

6. Divers.

Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire renonce à son droit à la convocation préalable à la présente assemblée; l'Assemblée Générale Extraordinaire reconnaît être suffisamment informée de l'ordre du jour, considère être valablement convoquée et s'accordent ainsi à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille quatre cent soixante-quinze euros (8.475 EUR),

afin de porter son montant actuel de quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix euros (47.790 EUR) à cinquante-six mille deux cent soixante-cinq euros (56.265 EUR),

par l'émission de six mille sept cent quatre-vingt (6.780) actions de classe E ordinaires d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) (les «Actions de Classe E»).

Toutes les Actions de Classe E ont été souscrites à un prix total de huit mille quatre cent soixante-quinze euros (8.475 EUR) comme suit:

- M. Leon William Price, né le 11 mars 1951 en Afrique du Sud, résidant Suite 1213 Tower 1 & 2, Hong Kong Parkview, 88 Tai Tam Reservoir Road, Hong Kong, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

a souscrit à mille six cent quatorze (1.614) Actions de Classe E pour un montant global de deux mille dix-sept euros et cinquante cents (2.017,50 EUR) qui est alloué au capital social de la Société;

- M. Eric Samson, né le 10 octobre 1938 à Johannesburg (Afrique du Sud), résidant à Haogen No.7, Suite 501, 46551 Herzliya, Pituach, Israël, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

a souscrit à mille trois cent deux (1.302) Actions de Classe E pour un montant global de mille six cent vingt-sept euros et cinquante cents (1.627,50 EUR) qui est alloué au capital social de la Société;

- M. Adriaan Jan Veltema, né le 26 septembre 1957 à La Haye (Pays-Bas), résidant à Zuidplein 164 - WTC/ Tower H/ Level 20 - 1077 XV Amsterdam, les Pays-Bas, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

a souscrit à cinq cents (500) Actions de Classe E pour un montant global de six cent vingt-cinq euros (625 EUR) qui est alloué au capital social de la Société;

- M. Russell Hoffman et Mme Vanessa Grainger, en tant qu'administrateur de Citadel 1, ayant son siège social au C/o J. Gumble, Sheppard Mullin, Attorneys, 12275 El Camino, Real suite 200, San Diego 92130, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

a souscrit à huit cent sept (807) Actions de Classe E pour un montant global de mille huit euros et soixante-quinze cents (1008,75 EUR) qui est alloué au capital social de la Société;

- Russell Hoffman et Mme Vanessa Grainger, en tant qu'administrateur de Citadel 2, ayant son siège social au C/o J. Gumble, Sheppard Mullin, Attorneys, 12275 El Camino, Real suite 200, San Diego 92130, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

a souscrit à huit cent sept (807) Actions de Classe E pour un montant global de mille huit euros et soixante-quinze cents (1008,75 EUR) qui est alloué au capital social de la Société;

- Independent Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2^{ème} étage, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte,

a souscrit à cinq cents (500) Actions de Classe E pour un montant global de six cent vingt-cinq euros (625 EUR) qui est alloué au capital social de la Société;

- SwissIndependent Trustees S.A., en tant qu'administrateurs de l'Atrium Trust, ayant son siège social au 9-11 rue du Prince, 1204 Genève, Suisse, dûment représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte, a souscrit à mille deux cent cinquante (1.250) Actions de Classe E pour un montant global de mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (1.562,50 EUR) qui est alloué au capital social de la Société.

Les actionnaires de la Société, autres que ceux souscrivant aux six mille sept cent quatre-vingt (6.780) actions de classe E, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscrire aux Actions de Classe E.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire par les souscripteurs de sorte que la somme de huit mille quatre cent soixante-quinze euros (8.475 EUR) est à la disposition de la Société, comme il en a été rapporté la preuve au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (25.265 EUR),

afin de le réduire de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent soixante-cinq euros (56.265 EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000 EUR),

par l'annulation de (i) vingt mille deux cent onze (20.211) actions de classe A d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et (ii) une (1) action de classe Z d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) (la «Réduction de Capital»).

Il est rappelé que seulement un quart (1/4) de la valeur nominale de chaque action de classe A (i.e. 0,3125 EUR) devant être annulées a été libéré par les actionnaires de la Société et que le montant de vingt-trois mille deux cent cinquante

(23.250 EUR) correspondant aux trois quarts (3/4) de la valeur nominale globale de toutes les actions de classe A devant être annulées demeure impayé et reste dû par les actionnaires.

Il est ensuite décidé que la Réduction de Capital sera réalisée au moyen (i) d'une renonciation de la Société à l'obligation pour les actionnaires de libérer entièrement la valeur nominale des vingt mille deux cent onze (20.211) actions de classe A détenues par eux et devant être annulées, (ii) du remboursement du montant global de sept mille sept cent cinquante euros (7.750 EUR) aux actionnaires de la Société représentant la portion de la valeur nominale des vingt mille deux cent onze actions de classe A qui a été libérée par les actionnaires (le «Premier Remboursement») et (iii) le remboursement au détenteur d'une (1) action de classe Z du montant global de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) (le «Second Remboursement», ensemble avec le Premier Remboursement, le «Remboursement»).

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de modifier les articles 6. et 8. des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (4.588) actions ordinaires de classe A (ci-après les «Actions de Classe A»), avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, huit mille deux cent quarante-sept (8.247) actions ordinaires de classe C (ci-après les «Actions de Classe C») avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, cinq mille cent quatre-vingt-quatre (5.184) actions ordinaires de classe D (ci-après les «Actions de Classe D») avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, six mille sept cent quatre-vingt (6.780) actions ordinaires de classe E (ci-après les «Actions de Classe E») avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et par une (1) action de gérance (ci-après, l'«Action de Gérance»), avec une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les Actions de Classe E sont autorisées à toutes les distributions reçues par la Société pour les actions de classe E de Macsteel Global détenues par celle-ci. Toutes ces distributions seront affectées à une réserve spéciale d'Actions de Classe E avant leur distribution aux actionnaires des Actions de Classe E.

Les Actions de Classe A, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E et l'Action de Gérance sont autorisées à titre égal à toutes les autres distributions que celles mentionnées ci-dessus reçues par la Société en proportion du nombre d'actions détenues par les Actionnaires de la Société.»

« Art. 8.

(a) Préalablement au transfert par un Associé Commanditaire (ci-après, l'«Associé Commanditaire Cédant») de tout ou partie des actions qu'il détient (ci-après, les «Actions Cédées») au bénéfice d'un acquéreur indépendant et de bonne foi (ci-après, le «Cessionnaire»), l'Associé Commanditaire Cédant devra notifier le projet de transfert, (ci-après, le «Projet de Transfert») à l'Associé Commandité au moins trente (30) jours avant la date envisagée de cession en indiquant (i) le nombre d'actions dont le transfert est envisagé, (ii) le prix offert par le Cessionnaire, (iii) l'identité du Cessionnaire, (iv) tout autre élément matériel ou toute condition relatifs à l'opération envisagée ainsi que (v) la date de la cession envisagée. Pour éviter toute incertitude, le transfert d'actions par un Associé Commanditaire à un membre de sa famille ou au fiduciaire de sa famille est autorisé et n'est pas sujet à des restrictions de transfert.

(b) Si l'Associé Commanditaire Cédant obtient l'accord écrit de l'Associé Commandité dans les quinze (15) jours à compter de la réception de la notification du Projet de Transfert, l'Associé Commanditaire Cédant pourra librement céder les Actions Cédées au Cessionnaire dans le respect des termes et conditions du projet notifié dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'obtention de cet accord.

(c) Si l'Associé Commanditaire Cédant n'obtient pas l'accord relatif au projet de transfert tel que décrit ci-dessus, l'Associé Commandité peut notifier à l'Associé Commanditaire Cédant dans les trente (30) jours à compter de la réception de la notification du Projet de Transfert qu'il entend exercer son droit de préemption dans le respect des termes et conditions du Projet de Transfert.

(d) En cas de désaccord entre l'Associé Commanditaire Cédant et l'Associé Commandité sur le prix indiqué dans le Projet de transfert, ils devront désigner un expert (ci-après, l'«Expert») dans les dix (10) jours de la date de requête d'expertise datée au plus tard trente (30) jours après la notification du Projet de Transfert. Si l'Associé Commanditaire Cédant et l'Associé Commandité n'ont pas trouvé d'accord sur l'identité de l'Expert dans cette période de dix (10) jours, l'Expert sera nommé par le président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente concernée, l'autre partie ayant le droit d'être entendue.

L'Expert aura pour mission de déterminer de manière indépendante la valeur des actions ainsi offertes, dans le cas où les Actions Offertes sont des Actions de Classe E (ci-après, la «Valeur») selon la formule suivante: $A = B \times C \times D$, où

A = la Valeur à verser à l'Associé Commanditaire Cédant;

B = le nombre d'Actions de Classe E détenu par l'Associé Commanditaire Cédant dans le capital social émis et à émettre de la Société divisé par le nombre total des actions représentant le capital social émis et à émettre de la Société;

C = le nombre d'actions de classe E détenues directement par la Société dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global; et

D = valeur nette d'une (1) action de classe E dans le capital social émis et à émettre de Macsteel Global, correspondant à la valeur nette déterminée par les commissaires aux comptes de Macsteel Global sur base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société avant le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale précédente. Au cas où un Associé Commanditaire Cédant a cessé d'être un dirigeant du groupe auquel appartient la Société après le 1^{er} juillet d'une année donnée, la valeur nette sera déterminée sur la base des comptes annuels certifiés de Macsteel Global de la fin de l'année sociale correspondante.

L'Expert communiquera cette Valeur à l'Associé(s) Commanditaire(s) Cédant(s) et à l'Associé Commandité dès que cela sera raisonnablement réalisable et dans tous les cas dans les trente (30) jours de sa nomination. Le rapport sur la Valeur des Actions Cédées indiquera les détails raisonnables de la méthode de valorisation, des calculs et des hypothèses retenues. La Valeur des Actions Cédées sera définitive et liera les parties concernées sans recours possible.

Les frais et dépenses de l'Expert seront supportés à parts égales par l'Associé Commanditaire Cédant d'une part et par l'Associé Commandité d'autre part.

(e) Si l'Associé Commanditaire Cédant n'obtient pas l'accord relatif au projet de transfert tel que décrit ci-dessus et si l'Associé Commandité n'a pas exercé son droit de préemption, l'Associé Commanditaire Cédant a le droit de céder les Actions Cédées à ce Cessionnaire.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer à l'actionnaire commandité de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités du Remboursement aux actionnaires et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de prendre toute action requise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou de faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant au début de ce document.

Après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2012 Relation: LAC/2012/55548. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045117/458.

(130055008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Greenwich Data (project 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.577.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GREENWICH DATA (PROJECT 9) S.à r.l.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, a été nommé gérant de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENWICH DATA (PROJECT 9) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013047318/17.

(130058076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Resolution Quadrangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.138,42.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.074.

—
Rectificatif de l'avis L130056778

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution London W1 S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de Resolution Quadrangle S.à r.l., a cédé en date du 8 avril 2013, la totalité de ses parts sociales, à Peterson (London) Company Limited, ayant son siège social au 22nd Floor, South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2013047526/17.

(130057521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Holding Luxembourgeoise Dimotrans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 105.590.

—
La société a été constituée par acte notarié en date du 21 décembre 2004 par devant Maître Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 416 du 6 mai 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING LUXEMBOURGEOISE DIMOTRANS S.à.r.l.

Référence de publication: 2013047355/14.

(130058116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

HTT LUX Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.261.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013047082/13.

(130056976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013047090/13.

(130056973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

—
RECTIFICATIF

Ce document remplace le Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2012 et la distribution de dividende à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2013 qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 3 avril 2013 sous le n° B166072-L130052787.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046895/14.

(130057170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Euro Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.218.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 21 mars 2013 que:

1. Madame Deanna Ong Aun Nee a démissionné avec effet au 21 mars 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Madame Lim Yoke Peng, née le 1^{er} septembre 1970 à Malaysia, demeurant professionnellement à 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, est nommée avec effet au 21 mars 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013047252/16.

(130057984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

—
Le conseil de gérance a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Gary Nigel Withers, ayant son domicile sis Partridge Lane, Wadhurst, TN5 6LA, Royaume-Uni, en date du 8 mars 2013.

Dés lors et à partir du 8 mars 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Robert Hoffmann, ayant son domicile sis 95A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud Dubois, ayant son domicile sis 27, rue Lefèvre, L-1952 Luxembourg;
- Monsieur Mark David Steinberg, ayant son domicile sis 67 Beach street, Coogee, NSW 2034, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2013.

Pour First State Investments GIP Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013047279/21.

(130057742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 916.142,84.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 12 mars 2013

En date du 12 mars 2013, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Campbell FLEMING, né le 17 décembre 1964 à Macksville, Australie, ayant comme adresse professionnelle: 60, St Mary Axe, EC3A 8JQ Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2013048223/17.

(130058197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

NoMachine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 171.704.

Il est à noter la nouvelle adresse du gérant de classe A, Gaspard Tripi, comme suit:

- 10, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NoMachine S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013048059/14.

(130058985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

New Luxis S.A., Société Anonyme,

(anc. WD Luxis S.C.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.662.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 12 Avril 2013

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Simone Retter, avocate, avec adresse professionnelle au 14, Avenue du X Septembre, L- 2550 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Guy Harles, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Roland Medawar, administrateur de sociétés, résidant au 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'Administration

Et du Commissaire aux Comptes:

FIN-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.230;

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Référence de publication: 2013048057/21.

(130058370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Bel Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 116.775.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013047734/19.

(130058664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Hung Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 122.043.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013047893/18.

(130058663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013047894/18.

(130058304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

IF Two 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.314.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, me Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013047925/18.

(130058319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

IF TOP Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.300.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée unique de la société tenue en date du 08 avril 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, me Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, me Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013047927/18.

(130058320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Lacs et Forêts S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.222.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 janvier 2012 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des trois administrateurs suivants:

- Monsieur John Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
- Monsieur Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
- Madame Chantal Madic, née le 10.09.1949 à Mantes-la-Jolie (France), demeurant à Libreville (Gabon), B.P. 123,

Et le mandat du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT Sarl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38136.

Pour une durée de six ans, leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale en 2018

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013047988/19.

(130058758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

OG Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.741.

Par décision des résolutions de l'associé unique prise en date du 08 avril 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé gérant au Conseil de gérance avec effet rétroactif au 05 décembre 2012 en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg.

Pour: OG ENTERPRISES S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo

Référence de publication: 2013048338/17.

(130058825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Mascot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.780.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

- Marjoleine Van Oort a présenté sa démission en tant que gérante avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048007/12.

(130058198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Matrix Plymouth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.098.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

2. Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013 et jusqu'à la prochaine assemble des associés;

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Wayne Fitzgerald, Gérant

- Mr. Philip Gittins Gérant

- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013048008/22.

(130058117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Corner Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 3, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 166.264.

L'an deux mil treize, le quinze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Corner Participations" (la «Société»), avec siège social à L-8062 Bertrange, 7, Cité am Bruch, constituée par acte notarié en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 1^{er} mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Elodie FESSAGUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8062 Bertrange, 7, Cité am Bruch à 3, Sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg.

2. Modification subséquente l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide transférer le siège social de de L-8062 Bertrange, 7, Cité am Bruch à 3, Sentier de Bricherhof, L-1262 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, M.-E. FESSAGUET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2013. Relation: LAC/3013/12851. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044854/53.

(130055234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

InvestMax, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.387.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2670 du 31 octobre 2008.
- Statuts modifiés en dernier lieu par devant le même notaire, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2859 du 28 novembre 2008.

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 19 mars 2013 que deux nouveaux administrateurs ont été nommés et ceci pour une période de 3 ans, à savoir

- Monsieur Omer Abdulaziz H.A. Al-Marwani, né le 11 novembre 1974 à Doha (Qatar), demeurant à House n°7, Al Rabee Street, Al Wakra City (Qatar);
- Monsieur Mohammad Ali Ridzwan Bin Yusof, né le 29 décembre 1974 à Kualalumpur (Malaisie), demeurant à 807 n° 6 La Croisette (PA-04), Porto Arabia-Doha (Qatar)

Il n'y a pas d'autres informations disponibles en ce qui concerne les adresses.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la société Investmax S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013047912/21.

(130058953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.288.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 12 avril 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047890/15.

(130058806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Goodsir International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.900.

EXTRAIT

En date du 8 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013047869/15.

(130058188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of March,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent Forget, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandité par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, N° 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 22 February 2013, not yet published in the Mémorial C (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of managers of Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26, Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145.718 being the general partner and manager of the Company (the "Manager"), on 7 March 2013, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at twenty million six hundred eighty four thousand seven hundred euro (EUR 20,684,700.-) divided into two hundred six thousand eight hundred forty six (206,846) class A shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5.2 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) shares of any class and one (1) class B share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5.2, the Manager of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the board of managers of the Manager of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 7 March 2013 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of four million seven hundred eighty three thousand euro (EUR 4,783,000) by the creation of forty seven thousand eight hundred thirty (47,830) new class C shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

IV. That the board of managers of the Manager of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 7 March 2013 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, the subscription of the total of forty seven thousand eight hundred thirty (47,830) new class C shares as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie S.r.l., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 16,050 class C shares.

(ii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18.1.996: 2,393 class C shares.

(iii) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 8,974 class C shares.

(iv) Intesa SanPaolo Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Viale Stelvio, 55-57, I-20159 Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 8,025 class C shares.

(v) Greenpark Sail S.à r.l., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Commercial Registry under number B171707: 8,376 class C shares.

(vi) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princianna No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 4,012 class C shares.

V. That all these new class C shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 7 March 2013, so that the total amount of four million seven hundred eighty three thousand euro (EUR 4,783,000) representing the amount of the present capital increase has been at the disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 7 March 2013, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at twenty five million four hundred sixty seven thousand seven hundred euro (EUR 25,467,700.-) divided into two ^ hundred six thousand eight hundred forty six (206,846) class A ordinary shares (the "Class A Shares") and forty seven thousand eight hundred thirty (47,830) class C ordinary shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.633 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 février 2013, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil de gérance de Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145.718 étant le gérant de la Société (le "Gérant"), en date du 7 mars 2013, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt millions six cent quatre vingt quatre mille sept cents euros (EUR 20.684.700.-) divisé en deux cent six mille huit cent quarante six (206.846) actions de catégorie A et une (1) Action de catégorie B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000.-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) actions de quelque catégorie que ce soit et une (1) action de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) et qu'en vertu du même article 5.2, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital de la Société lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le conseil de gérance du Gérant a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 7 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre millions sept cent quatre vingt trois mille euros (EUR 4.783.000) par la création et l'émission de quarante sept mille huit cent trente (47.830) nouvelles actions de catégorie C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

IV. Que le conseil de gérance du Gérant de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 7 mars 2013, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des quarante sept mille huit cent trente (47.830) nouvelles actions de catégorie C comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie S.r.l., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 16.050 actions de catégorie C.

(ii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 2.393 actions de catégorie C.

(iii) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 8.974 actions de catégorie C.

(iv) Intesa SanPaolo Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social Viale Stelvio, 55-57, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 8.025 actions de catégorie C.

(v) Greenpark Sail Sà r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B171707: 8.376 actions de catégorie C.

(vi) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 4.012 actions de catégorie C.

V. Que toutes les nouvelles actions de catégorie C ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 7 mars 2013, de sorte que la somme de quatre millions sept cent quatre vingt trois mille euros (EUR 4.783.000) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social souscrites susmentionnées avec effet au 7 mars 2013, le premier alinéa de l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à vingt cinq millions quatre cent soixante sept mille sept cents euros (EUR 25.467.700,-) divisé en deux cents six mille huit cent quarante-six (206.846) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), et quarante sept mille huit cent trente (47.830) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action ordinaire de catégorie B Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/11083. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044693/165.

(130054548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Interogo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 165.084.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 96 du 12 janvier 2012,
- Statuts modifiés en dernier lieu en date du 26 mars 2012 selon acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1190 du 11 mai 2012.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale ordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui a été tenue en date du 8 avril 2013: que le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, Ernst & Young, société anonyme établie au Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.47.771 et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg, étant venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 avril 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013047911/21.

(130058314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

KKR Retail Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.285.

EXTRAIT

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique de la Société est: KKR Retail Partners Topco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2013047388/14.

(130057451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.140.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henry Schein, Inc., a joint stock company existing under the laws of the State of New York, the United States of America, having its registered office at 135 Duryea Rd/E 365, Melville, New York 11747, the United States of America (the "Appearing Company" or "Henry Schein Inc"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 15th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of a private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue

de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 150.140, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 7th, 2009, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 149 as of January 25th, 2010.

II. The Company's share capital is set at one hundred and ninety-six thousand, three hundred Canadian Dollars (CAD 196,300.-) represented by one hundred and ninety-six thousand, three hundred (196,300) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-).

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has resolved to increase the share capital by an amount of three hundred and three thousand, seven hundred Canadian Dollars (CAD 303,700.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and ninety-six thousand, three hundred Canadian Dollars (CAD 196,300.-) to five hundred thousand Canadian Dollars (CAD 500,000.-) by creation and issue of three hundred and three thousand, seven hundred (303,700) new shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon Henry Schein, Inc, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the newly issued shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, for an amount of three hundred and three thousand, seven hundred Canadian Dollars (CAD 303,700.-) and have them fully paid up by contribution in kind (the "Contribution") consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the total amount of three hundred and three thousand, seven hundred Canadian Dollars (CAD 303,700.-) owed by the Company to Henry Schein, Inc, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated March 15th, 2013, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated March 15th, 2013.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Henry Schein, Inc, prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolution, the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at five hundred thousand Canadian Dollars CAD (500,000.-) represented by five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of CAD 1. - each".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henry Schein, Inc, une société anonyme constituée et régie par les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au 135 Duryea Rd/E 365, Melville, New York, 11747 Etats Unis d'Amérique, (ci-après la «Société Comparante» ou «Henry Schein, Inc»), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Société Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Société Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Société Comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 150.140, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 du 25 janvier 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-seize mille trois cents Dollars Canadiens (CAD 196.300,-) représenté par cent quatre-vingt-seize mille trois cents (196.300) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

III. L'associée unique, par son mandataire, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trois mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 303.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize mille trois cents Dollars Canadiens (CAD 196.300,-) à cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD 500.000,-) par la création et l'émission de trois cent trois mille sept cents (303.700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Henry Schein, Inc, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux nouvelles parts sociales émises d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune pour un montant de trois cent trois mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 303.700,-), et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible Apport») d'un montant total de trois cent trois mille sept cents Dollars Canadiens (CAD 303.700,-) détenue par Henry Schein, Inc envers la Société et résultant d'une déclaration du bénéficiaire de l'Apport en date du 15 mars 2013 et d'une déclaration de l'apporteur de l'Apport en date du 15 mars 2013.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Henry Schein, Inc, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. L'associée unique a décidé, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Dollars Canadiens (CAD 500.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Société Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Société Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Société Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 avril 2013. Relation: ECH/2013/624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 avril 2013.

Référence de publication: 2013045005/117.

(130054980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Euro Sphinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.603.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 21 mars 2013 que:

1. Madame Deanna Ong Aun Nee a démissionné avec effet au 21 mars 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Madame Lim Yoke Peng, née le 1^{er} septembre 1970 à Malaysia, demeurant professionnellement à 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, est nommée avec effet au 21 mars 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013047251/16.

(130057987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

HarbourVest VII-Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.460.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 9 avril 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12/04/2013.

Référence de publication: 2013047340/15.

(130057959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.000.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 21 mars 2013 que:

1. Madame Deanna Ong Aun Nee a démissionné avec effet au 21 mars 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Madame Lim Yoke Peng, née le 1^{er} septembre 1970 à Malaysia, demeurant professionnellement à 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, est nommée avec effet au 21 mars 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013047244/16.

(130057986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Agnès Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 94.222.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur François AGNES, entrepreneur, né à Ettelbruck le 30 mai 1946, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber;

ici représentée par Monsieur Marco FIEGER, expert comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 mars 2013, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Le comparant a exposé au notaire instrumentant:

- qu'il est le seul associé, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée «AGNES CONSTRUCTIONS S.à r.l.» avec siège social à L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 94.222.

- constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 120 de l'année 1983

Monsieur François Agnes est devenu propriétaire de 999 parts sociales lors de la constitution de la société et il a acquis la part restante en date du 15 février 2013 suivant contrat de cession sous seing privé dont copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Le prix de cette cession a été fixé et réglé entre parties.

Acceptation de cession de parts

Monsieur François AGNES, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

La société est dès lors à considérer comme société unipersonnelle aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé.

Ensuite l'associé unique agissant en assemblée générale a décidé de modifier l'article 3 des statuts en ce qui concerne la durée de la société et il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Plus rien n'a été à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ sept cent euros (700,00 €).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marco FIEGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 22 mars 2013. Relation: DIE/2013/3753. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la sociétés sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045398/46.

(130055431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013046804/10.

(130057089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66225 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046558/10.

(130057238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

BLH Manco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.014.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 mars 2013

En date du 28 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer KPMG Luxembourg de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

BLH Manco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013046643/15.

(130057033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 553.712,80.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.021.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013047381/11.

(130057498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Holding Luxembourgeoise Dimotrans Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 105.590.

—
La société a été constituée par acte notarié en date du 21 décembre 2004 par devant Maître Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 416 du 6 mai 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING LUXEMBOURGEOISE DIMOTRANS S.à.r.l.

Référence de publication: 2013047353/14.

(130058095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

CRECHE PRENZESCHLASS op der Mess s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 75, rue Jean-Pierre Hilger.
R.C.S. Luxembourg B 176.384.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Maria PUNTEL, indépendante, née à Differdange le 23 août 1964, demeurant à L-4955 Bascharage, 14, rue des Roses.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CRECHE PRENZESCHLASS op der Mess s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Reckange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Maria PUNTEL, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Maria PUNTEL, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4980 Reckange-sur-Mess, 75, rue Jean-Pierre Hilger.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PUNTEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2013. Relation: CAP/2013/1120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 avril 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013045887/131.

(130055434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Tar Heel Trading International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.008.

Il résulte des résolutions des gérants de la Société en date du 26 mars 2013 la décision suivante:

La société Tar Heel Trading International S.à r.l.

voit son siège social transféré du

46A, Avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg,

au

15, rue Edward Steichen,

L-2540 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg,

à partir du 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tar Heel Trading International S.à r.l.

Gwenaëlle Cousin

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013047574/23.

(130057693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Umicore International, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013047589/13.

(130057634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

R-D Electricité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8201 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 166.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013047515/13.

(130057567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Financière Dube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.553.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 décembre 2012

Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Jean-Louis Benbunan, demeurant 14, avenue Carnot F-95210 Saint-Gratien;
- Michèle Durand, demeurant 14, avenue Carnot F-95210 Saint-Gratien;
- Aimé Kanoui, demeurant 6, boulevard du Lac F-95880 Enghien-les-Bains.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2018.

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué Jean-Louis Benbunan, demeurant 14, avenue Carnot F-95210 Saint-Gratien. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2018.

Les actionnaires nomment en remplacement de TOP Audit SA (anciennement PKF ABAX Audit S.A), le commissaire Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S.B 172.482.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013047852/22.

(130058994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Arminius Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.724.

Auszug aus dem Rücktrittsschreiben der Frau Johanna Hahnwald vom 18. März 2013

Aus dem Rücktrittsschreiben der Frau Johanna Hahnwald vom 18.03.2013 geht hervor, dass Frau Johanna Hahnwald, geboren am 20.08.1980 in Ratibor, Polen, wohnhaft in 2, rue Josy Printz, L-5841 Hesperange, Luxemburg, mit Wirkung zum 18.03.2013 ihr Amt als Mitglied des Rats der Geschäftsführung der Gesellschaft niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2013.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013048393/15.

(130059772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.
